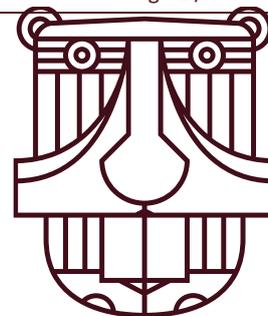


CERAG

Bureau d'étude en Géologie, Hydrogéologie et Environnement

Siège social : 11 allée Jacques Latrille 33650 MARTILLAC

☎ 05 56 64 83 00 - ✉ contact@cerag.fr - 🌐 www.cerag.fr



DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

RESUME NON TECHNIQUE

Construction d'une nouvelle Maison d'Accueil Spécialisée

Commune de Biganos

Rue des Colverts



Maître d'ouvrage :

ADAPEI 33

Bureaux du Lac II, 39 rue Robert Caumont, 33049 Bordeaux

N° SIRET : 775 585 003 006 57

1. LOCALISATION ET DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Localisation du projet

L'emprise projet se situe au Nord-Est du centre-bourg de la commune de Biganos, en Gironde (33). Elle se situe au niveau de la rue des Colverts (à l'Ouest), accessible via la route D3E11 (au Sud).

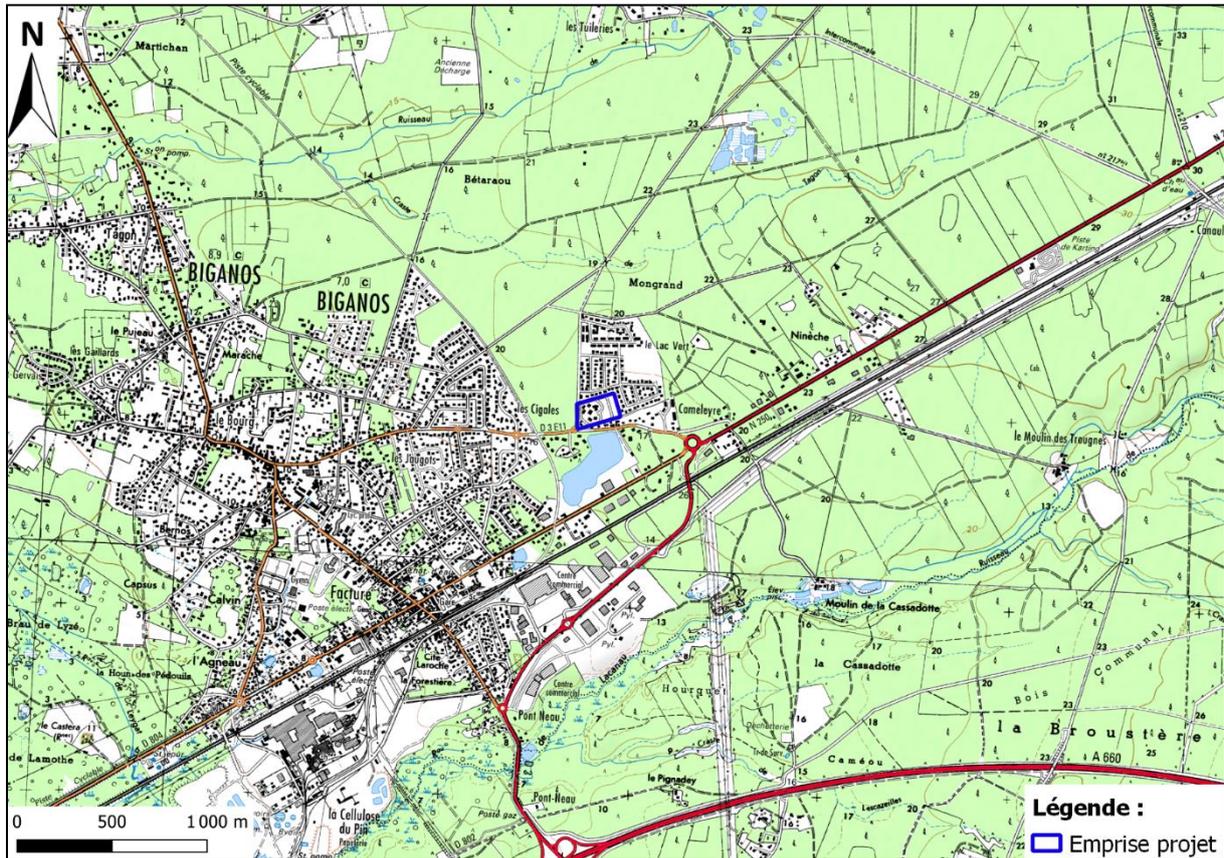


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN
(Source : SCAN 25©IGN; Réalisation : CERAG)

L'emprise projet concerne la parcelle cadastrée section BP n°16 du plan cadastral communal de Biganos. La surface cadastrale totale est de 28 671 m² (soit 2,8671 ha).

1.2 Description du projet

Le projet consiste en la construction d'un établissement regroupant une Maison d'Accueil spécialisée (MAS), un Institut Médico-Educatif (IME) et un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) répartis en 7 bâtiments en R+0, sauf 1 en R+1 (unité des services généraux).

La surface de plancher globale sera de 5 727 m². L'emprise au sol (30,6 %) sera inférieure aux prescriptions du PLU limitant l'emprise au sol des constructions à 35 % du terrain d'assiette du projet.

Deux architectures différentes mais harmonisées seront présentes au sein du projet, en fonction de l'occupation des bâtiments : unités d'hébergement et unités d'activités. Les unités fonctionnelles sont maillées entre elles. Pour les unités de la MAS, ces liaisons sont assurées par des « coursives ».

2. REFERENCES DONT LE PROJET RELEVE

Au titre de la Loi sur l'Eau, le projet relève des rubriques suivantes :

Rubrique	Intitulé	Projet	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)	Rabattement temporaire - Fond de fouille maximal : +15,95 mNGF Nécessaire uniquement si travaux en période de Hautes Eaux.	Déclaration
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ /an (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an (D).	Pompage et rabattement de nappe lors de la phase chantier d'un volume maximal de 2 637 m ³	Non concerné
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieur à 1 ha, mais inférieur à 20 ha (D).	Bassin versant intercepté de 2,8 ha	Déclaration
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ; 2° Supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1ha (D).	Pas de zone humide	Non concerné

3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Thématiques	Remarques
Climatologie	Le climat est de type océanique aquitain, marqué par des hivers doux et des températures estivales plutôt chaudes.
Géologie	Pléistocène inférieur et composée de sables et graviers blanchâtres.
Nappes	Lors d'une étude sur site en janvier 2024, le niveau d'eau a été mesuré à une profondeur entre 1,50 et 2,50 m/TN, soit à une cote altimétrique comprise entre +15,85 et +14,72 mNGF. Le niveau des hautes eaux (NHE), est estimé à une profondeur comprise entre 0,70 m/TA et 0,90 m/TA soit à une cote altimétrique comprise entre +15,66 mNGF et +16,07 mNGF.
Perméabilité	Les matériaux de recouvrement présentent une perméabilité faible à moyenne avec un coefficient K compris entre $3,0 \cdot 10^{-6}$ et $9,2 \cdot 10^{-6}$ m/s. (valeur approchée).
Système hydrographique	L'emprise projet est implantée à cheval entre le bassin versant « La Leyre du confluent du Lacanau au bassin d'Arcachon » (extrémité Nord) et le bassin versant « Le Lacanau » d'après le système d'information sur l'Eau Adour-Garonne (SIEAG). La « Craste de Tagon », référencée « S2270522 », s'écoule à 670 m au Nord de l'emprise projet. Cette dernière rejoint le « Ruisseau de Tagon », référencé « S2270510 », qui se jette dans le bassin d'Arcachon. Le « Ruisseau de Lacanau », référencé « S2260500 », s'écoule à 1,15 km au Sud de l'emprise projet, pour rejoindre le ruisseau de « La Grande Leyre », référencé « S2--0250 », puis se jette dans le bassin d'Arcachon.
Bassin versant intercepté	Le bassin versant intercepté par l'opération correspond à l'emprise projet, soit 2,8 ha.
Périmètre de protection des captages destinés à l'alimentation en eau potable	L'emprise du projet ne se situe pas à l'intérieur d'un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine.
Zone de Répartition des Eaux	Selon l'arrêté n°E2005/14, la commune de Biganos est située en zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère de « l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne » à partir de la cote de référence de -95 mNGF. Le terrain est situé à une cote altimétrique comprise entre +15,00 et +20,00 mNGF. Le projet n'est donc pas susceptible d'intercepter la zone de répartition des eaux de l'aquifère de l'Oligocène.
Zones d'inventaires et réseau Natura 2000	L'emprise du projet n'est située dans le périmètre d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire du patrimoine naturel.
Zones humides	L'emprise du projet ne présente pas de zone humide.

4. INCIDENCES DU PROJET ET SEQUENCE EVITER, REDUIRE ET COMPENSER

Thématique	Effets du projet	Rubrique IOTA concernée	Mesures associées		
			Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Eaux souterraines et superficielles	Impact qualitatif (Risques de pollution)	2.1.5.0		- Maitrise des risques de pollution - Définition d'un plan de circulation - Contrôle et visites de chantier - Gestion des déchets	- Gestion et traitement des eaux pluviales - Gestion et traitement des eaux usées
	Volume de rabattement estimé au maximum à 2 637 m ³	-		- Réalisation des travaux préférentiellement en période de basses eaux	
Zone humide	Aucun impact				
Zone de répartition des eaux	Aucun impact				
Air et climat	Emission de GES			Définition d'un plan de circulation	
Santé	Aucun impact				
Pêche et ostréiculture	Aucun impact				
Production d'énergie	Aucun impact				
Tourisme, loisirs et activités nautiques	Aucun impact				
Natura 2000	Aucun impact				